

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Cantley tenue le 14 août 2017 à 18 h au 8, chemin River
- Bibliothèque municipale à Cantley

1. OUVERTURE

Présidée par le maire suppléant M. Jean-Benoit Trahan et
conseiller du district de la Rive (District # 3)

Sont présents:

Aimé Sabourin, conseiller, District des Monts (District # 1)
Marcel Beaudry, conseiller, District des Prés (District # 2)
Sarah Plamondon, conseillère, District des Parcs (District# 4)
Louis-Simon Joanisse, conseiller, District des Érables (District # 5)
Marjolaine Gauthier, conseillère, District des Lacs (District # 6)

Absence motivée:

Madeleine Brunette, mairesse

Est aussi présent:

Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation
dans les délais prescrits par le Code municipal.

La séance spéciale débute à 18 h 07.

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 14 AOÛT 2017

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation de paiement à la compagnie 176026 Canada Inc./Amor Construction pour les travaux de décontamination et la démolition de la Maison Hupé - Contrat n° 2017-11
5. Autorisation d'adjudication de contrat pour des services professionnels pour la surveillance et le contrôle qualitatif de la réfection du chemin Vigneault - Contrat n° 2017-26 **(RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)**
6. Reprise des travaux de réfection du chemin Vigneault suite à la suspension des travaux après l'octroi du contrat
7. Période de questions
8. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Le 14 août 2017

Point 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Point 2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3 2017-MC-R384 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session extraordinaire du 14 août 2017 soit adopté avec la modification suivante:

RETRAIT

Point 5 Autorisation d'adjudication de contrat pour des services professionnels pour la surveillance et le contrôle qualitatif de la réfection du chemin Vigneault - Contrat n° 2017-26

Adoptée à l'unanimité

Point 4 2017-MC-R385 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA COMPAGNIE 176026 CANADA INC. / AMOR CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION ET LA DÉMOLITION DE LA MAISON HUPÉ - CONTRAT N° 2017-11

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R222 adoptée le 9 mai 2017, le conseil acceptait la proposition au montant de 78 888 \$, taxes en sus, de la compagnie 176026 Canada Inc./Amor Construction pour la décontamination et la démolition de la maison Hupé - Contrat n° 2017-11;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R329 adoptée le 11 juillet 2017, le conseil autorisait la dépense et le paiement au montant de 30 689 \$, taxes en sus, pour la première facture de la compagnie 176026 Canada Inc./Amor Construction pour la décontamination et la démolition de la maison Hupé - Contrat n°2017-11;

CONSIDÉRANT QUE, la compagnie 176026 Canada Inc./Amor Construction a fourni à la Municipalité l'inventaire provenant du Centre de tri accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC), des matériaux décontaminés et démolis dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projets de la direction du Service des travaux publics a reçu la confirmation du MDELCC que le Centre de tri de Pontiac est habilité à recevoir les matériaux dangereux incluant l'amiante;

CONSIDÉRANT les différentes dépenses encourues durant le mois de juillet 2017 au montant de 48 199 \$, taxes en sus, qui représentent la seconde facture, pour un total cumulatif de 78 888\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics;

Le 14 août 2017

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, autorise la dépense et le paiement au montant de 48 199 \$, taxes en sus, pour la seconde et dernière facture de la compagnie 176026 Canada Inc./Amor Construction pour la décontamination et la démolition de la maison Hupé - Contrat n°2017-11;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus non-affecté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Point 6.

2017-MC-R386 REPRISE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN VIGNEAULT SUITE À LA SUSPENSION DES TRAVAUX APRÈS L'OCTROI DU CONTRAT N° 2015-32

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 2015-MC-R425 adoptée le 27 octobre 2015, le conseil octroyait le contrat pour la réfection du Chemin Vigneault à Construction Edelweiss inc., pour un prix de 1 390 606,56 \$, taxes en sus; - Contrat n° 2015- 32;

CONSIDÉRANT que les travaux ont dû être suspendus avant même qu'il ne débute;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus au contrat peuvent maintenant débiter;

CONSIDÉRANT le délai écoulé et la nécessité de ne pas causer de préjudice à l'entrepreneur et aux autres soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, mandate le directeur du Service des travaux publics à transmettre par huissier à Construction Edelweiss inc. un avis de reprise des travaux pour la somme de 1 390 606,56\$ taxes en sus, selon le projet de lettre joint à la présente résolution pour valoir comme si au long réité;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour négocier avec Construction Edelweiss inc. un nouvel échéancier pour la réalisation des travaux;

ET QU'à défaut par Construction Edelweiss inc. d'accepter de reprendre les travaux pour cette somme, le conseil mandate le directeur du Service des travaux publics à procéder à un nouvel appel d'offres pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité

Le 14 août 2017

Point 7

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 8

2017-MC-R387 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE la session extraordinaire du conseil municipal du 14 août 2017 soit et est levée à 18 heures 17.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Benoit Trahan
Maire suppléant

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 15^e jour du mois d'août 2017

Signature : _____